

comme ils reconnaissent les nôtres. J'ignore le but de leur visite, monsieur l'Orateur, mais dans les circonstances il ne semblait pas possible ni souhaitable de refuser de reconnaître les passeports nord-vietnamiens détenus légalement par ces personnes et de leur refuser admission au Canada.

Sous réserve d'un examen plus approfondi, je crois que le gouvernement des États-Unis nous a demandé de lui communiquer tous les renseignements que nous pourrions avoir sur la nature et le but de cette visite. J'aimerais examiner cette partie de la question.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'interviens pour poser une question complémentaire à cause de l'expression que vient d'employer le très honorable représentant. A-t-il dit que nous avons reçu de Washington un laissez-passer quant à ces étudiants ou s'il a employé l'expression «demande»?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que nous avons reçu une demande de Washington, mais je tiens à me renseigner quant à la nature de la demande, si elle existe.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question quant au doute qui rejaillit sur le statut de ces visiteurs du Vietnam du Nord. Pourquoi le ministère de l'Immigration n'a-t-il pas examiné la situation de plus près, vu que le premier ministre lui-même en a parlé comme de prétendus étudiants?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, la description d'une personne comme étudiant—qu'elle le soit ou non—ne suffit pas en soi pour refuser son entrée. J'ai utilisé les mots «prétendus étudiants» parce que j'ai remarqué que l'un d'eux avait, je pense, 40 ans, ce qui me semble un âge un peu trop avancé pour fréquenter l'université.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une nouvelle question supplémentaire au premier ministre. Le premier ministre a déclaré qu'il existe une reconnaissance mutuelle des passeports de chacun de ces pays. Cela implique-t-il nécessairement que ces étudiants doivent paraître au programme de télévision *Aujourd'hui*, alors que nous ne connaissons même pas la raison exacte de leur visite au Canada?

Le très hon. M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur. Le fait qu'ils paraissent à la télévision est une toute autre affaire qui n'a rien à voir avec leurs passeports.

[Le très hon. M. Pearson.]

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): J'aurais une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre nous donnerait-il le nom de l'association d'étudiants qui a fait l'invitation?

Le très hon. M. Pearson: L'Union générale des étudiants du Québec.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Permettez-moi une autre question supplémentaire. On nous donne à entendre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est entretenu au moins officieusement avec M. Rusk des États-Unis, avant de prononcer son discours à l'ONU. Le premier ministre peut-il nous dire comment le secrétaire américain a réagi à la proposition?

Le très hon. M. Pearson: Non, je ne le puis pas. Mon honorable ami pourrait peut-être poser cette question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je ne suis pas bien placé pour dire quelle a été la réaction du secrétaire Rusk aux remarques du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, une autre question. Étant donné la récente déclaration du premier ministre concernant notre politique dans la question du Vietnam, le gouvernement envisage-t-il maintenant d'étendre son activité dans le domaine de la réadaptation des civils au Vietnam ou en faisant venir à cette fin des enfants vietnamiens au Canada?

Le très hon. M. Pearson: Je ne crois pas qu'il y ait nécessairement un rapport entre ces deux questions. Je pense même qu'elles doivent être envisagées tout à fait séparément. Que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ait annoncé hier une politique réclamant la cessation des bombardements ne change rien à notre obligation de promouvoir la paix et d'aider les gens de ce pays. Peut-être devrais-je ajouter que tout en préconisant l'arrêt des bombardements, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a néanmoins souligné que s'il n'était pas suivi d'initiatives parallèles émanant de la partie adverse, il n'amènerait pas la paix dans les circonstances actuelles.

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ CONSULTATIF POUR LE TRAITEMENT DU PERSONNEL EXÉCUTIF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Le 13 septembre dernier, il annonçait l'établissement d'un